

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 8 mars 2021, à 19 h par visioconférence.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Madame la conseillère

Manon Brassard

Messieurs les conseillers

Martin Gagné

Luc Gilbert

Réjean Lacasse

Charles Lessard

Est absent : Monsieur le conseiller

Martin Simard

Est également présente : M^{me} Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021;
4. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 février 2021;
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. DOSSIER DU MAIRE;
7. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 7.1. Acceptation de l'offre de service de la compagnie Laboratoires d'Expertises de Québec ltée concernant un second avis technique sur les risques de glissements de terrains au Camping Bon-Désir;
 - 7.2. Offre d'entente pour une cohabitation à l'intérieur du kiosque touristique;
 - 7.3. Fabrique des Bergeronnes – Demande de services;
 - 7.4. CJE – Renouvellement de bail;
 - 7.5. Acquisition de l'immeuble situé au 515, rue du Boisé propriété de Caisse populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent;
 - 7.6. Demande d'achat des plantes artificielles de la salle de quille;
8. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 8.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de février 2021;
 - 8.2. Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir du mois de février 2021;
 - 8.3. Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de février 2021;
9. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
 - 9.1. Dossier du réseau d'aqueduc de la rue du Fleuve – Acceptation de l'offre de services de Jean Roy pour effectuer le plan topographique de la future conduite d'aqueduc;

10. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT :
 - 10.1. Règlement modifiant le règlement 2010-050 relatif au zonage et à la grille des spécifications afin de créer la zone 231-V à même la zone 203-V située au lac Gobeil;
 11. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR :
 - 11.1. Ajout de POD sanitaire;
 - 11.2. Acceptation de l'offre de services pour le réaménagement des sites du Camping Bon-Désir suite à l'avis technique daté du 1 février 2021 de Transport Québec;
 12. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;
 13. DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :
 - 13.1. Relocalisation de terrains de Camping;
 - 13.2. Projet d'amélioration des infrastructures récréatives pour les enfants au Camping Bon-Désir – Demande de subvention;
 14. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D'ADHÉSION :
 - 14.1. Odyssée artistique – Festival Entre nous;
 - 14.2. Renouvellement d'adhésion pour Culture Côte-Nord;
 15. SUJETS DIVERS;
 16. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 17. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

21-03-3703

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

21-03-3704

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2021, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 février 2021, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DOSSIER DU MAIRE

Aucun dossier.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Acceptation de l'offre de service de la compagnie Laboratoires d'Expertises de Québec ltée concernant un second avis technique sur les risques de glissements de terrains au Camping Bon-Désir

CONSIDÉRANT QU'une demande a été envoyée à la compagnie Laboratoires d'Expertises de Québec ltée pour procéder à une seconde expertise concernant les risques de glissements de terrains au Camping Bon-Désir;

CONSIDÉRANT QUE les données techniques à analyser par la firme sont les mêmes pour le Camping Bon-Désir et les quatre maisons à évacuer;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services de cette même firme a été déposée aux montants suivants :

Tarifs	
Gilles Grondin et Raymond Juneau	205 \$ / heure, taxes en sus
Pierre-Étienne Tétreault	110 \$ / heure, taxes en sus
Secrétaire	55 \$ / heure, taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de services de la compagnie Laboratoires d'Expertises de Québec ltée aux montants ci-haut décrits pour procéder à une seconde expertise concernant les risques de glissements de terrains du Camping Bon-Désir et des quatre maisons adjacentes ayant reçu un avis d'évacuation.

Offre d'entente pour une cohabitation à l'intérieur du kiosque touristique

CONSIDÉRANT QUE la Corporation touristique des Bergeronnes n'opèrera plus le kiosque d'information touristique et a procédé à la vente de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux propriétaires du bâtiment offrent une cohabitation à l'intérieur du kiosque à titre gratuit afin de pouvoir offrir le service d'information touristique;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de cohabitation faite par les nouveaux propriétaires aux conditions et modalités prévues;

QUE Mme Véronique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer ladite entente.

21-03-3708

Fabrique des Bergeronnes – Demande de services

CONSIDÉRANT QU'une demande de services a été déposée à la Municipalité afin de soutenir la Fabrique des Bergeronnes dans l'impression et la distribution de leur bulletin paroissial;

CONSIDÉRANT QUE ledit bulletin sera :

- Mensuel
- En 350 copies noires et blanches
- Recto-verso
- De format légal

CONSIDÉRANT QUE les coûts reliés à l'impression et à la distribution seront à la charge de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de services faite par la Fabrique des Bergeronnes aux conditions ci-haut décrites et que les coûts reliés à l'impression et à la distribution seront à la charge de la Municipalité pour une durée d'un an.

21-03-3709

CJE – Renouvellement de bail

CONSIDÉRANT QUE le bail du CJE venait à échéance;

CONSIDÉRANT QUE le CJE confirme vouloir reconduire le bail pour une durée de 5 ans selon les mêmes clauses et conditionnel à l'ajout d'un échangeur d'air;

CONSIDÉRANT QUE le montant mensuel pour le bail est fixé à 1 350 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la Ville de Forestville à procéder aux signatures du bail.

21-03-3710

Acquisition de l'immeuble situé au 515, rue du Boisé propriété de Caisse populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a été approchée par les représentants de la Caisse populaire Desjardins du Saguenay-Saint-Laurent pour la vente de leur immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la vision de la Caisse Desjardins est de redonner aux membres lorsqu'ils cèdent un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourra profiter de la voûte;

CONSIDÉRANT QU'il y a pénurie de locaux pour loger les organismes communautaires présents sur le territoire bergeronnais;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité se porte acquéreur dudit immeuble pour la somme de 67 000 \$;

QU'un bail de location d'une durée de 3 ans soit signé par les deux parties pour la somme de 67 000 \$;

QUE le maire, M. Francis Bouchard, et la directrice-générale, Mme Véronique Lapointe, soient autorisés à signer les documents au processus de vente.

21-03-3711

Demande d'achat des plantes artificielles de la salle de quille

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par Mme Catherine Hervieux pour l'achat des plantes artificielles entreposées dans l'aréna;

CONSIDÉRANT QUE celles-ci n'ont pas été utilisées depuis plusieurs années;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de vendre quatre plantes artificielles à Mme Catherine Hervieux au montant de 100 \$.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

21-03-3712

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de février 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 196 393.96 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de février 2021:

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 196 393.96 \$.

21-03-3713

Dépôt de la liste des comptes du camping Bon-Désir du mois de février 2021

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général du camping Bon-Désir des Bergeronnes pour une somme totalisant 15 962.75 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de février 2021:

Je, Véronique Lapointe, directrice générale de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 15 962.75 \$.

Dépôt de la liste des comptes de la salle de quilles du mois de février 2021

Aucune dépense.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

21-03-3714

Dossier du réseau d'aqueduc de la rue du Fleuve – Acceptation de l'offre de services de Jean Roy pour effectuer le plan topographique de la future conduite d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE la préparation du plan topographique indiquant les élévations du sol sur la ligne centrale, la ligne électrique et l'emprise des chemins est à faire;

CONSIDÉRANT QUE la soumission suivante a été proposée :

Compagnie	Prix
Jean Roy, arpenteur-géomètre	1 300 \$, taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission de Jean Roy, arpenteur-géomètre, au montant de 1 300 \$ taxes en sus pour la préparation du plan topographique indiquant les élévations du sol sur la ligne centrale, la ligne électrique et l'emprise des chemins.

DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

21-03-3715

Règlement modifiant le règlement 2010-050 relatif au zonage et à la grille des spécifications afin de créer la zone 231-V à même la zone 203-V située au lac Gobeil

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage 2010-050 est modifié par le Règlement 2019-131 afin de créer la zone 231-V à même la zone 203-V;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de zonage afin de répondre aux nouvelles réalités d'aménagement et de développement de son territoire, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 8 juillet 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le présent règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

L'annexe 1 intitulée « Plan modifiant les limites de la zone 203-V et créant la zone 231-V » et l'annexe 2 intitulée « Ajout modifiant la grille des spécifications du Règlement de zonage 2010-050 » font partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3.

La grille des spécifications du Règlement de zonage 2010-050 est modifiée de façon à ajouter une page pour la nouvelle zone 231-V, lui ajouter des spécifications propres et reproduite en annexe 2 pour faire partie intégrante du présent règlement.

Les groupes liés à l'usage résidentiel permis dans la zone 231-V sont les suivants : « Unifamilial isolé et jumelé », « Bifamilial isolé » et « De villégiature ».

Le groupe lié à l'usage communautaire permis dans la zone 231-V est le suivant : « Conservation et récréation extensive ».

Le groupe lié à l'usage agricole et forestier permis dans la zone 231-V est le suivant : « Activités forestières de conservation ».

La classe « Entrepôt » représente un usage spécifiquement autorisé dans la zone 231-V.

Les normes d'implantation relatives aux marges sont (en mètres) :

Marge avant générale minimale	10
Marge arrière générale minimale	10
Marge latérale générale minimale	10
Marge latérale minimale pour les résidences unifamiliales, bifamiliales et de villégiature	6

ARTICLE 4.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES, CE 8^e JOUR DE MARS 2021

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

21-03-3716

Ajout de POD sanitaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire l'installation d'un POD sanitaire pour le Camping Bon-Désir;

CONSIDÉRANT QUE la soumission suivante a été reçue :

Compagnie	Prix
Habitat POD	24 719.62 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission proposée par Habitat POD pour l'installation d'un POD sanitaire au Camping Bon-Désir au montant de 24 719.62 \$.

21-03-3717

Acceptation de l'offre de services d'Assaini CONSEIL pour le réaménagement des sites du Camping Bon-Désir suite à l'avis technique d'évacuation daté du 1 février 2021

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des emplacements septiques sera modifiée par la relocalisation des terrains visés par l'avis technique;

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation doit être présentée au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été déposée par Assaini CONSEIL et qu'elle se divise comme suit :

Relevé topographique et essai de perméabilité :	N/A, déjà effectué
Évaluation environnementale de site phase 1	1 110 \$, taxes en sus
Étude écologique	750 \$, taxes en sus
Conception des plans et devis	3 400 \$, taxes en sus
Demande de modification d'autorisation en vertu de l'Article 22 de la LQE)	1 400 \$, taxes en sus

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte l'offre de services déposée par Assaini CONSEIL pour le réaménagement des sites du Camping Bon-Désir suite à l'avis technique daté du 1 février 2021 de Transport Québec au montant de 6 650 \$, taxes en sus;

QUE le conseil accepte le service au taux horaire de 110 \$ / heure, excluant les frais de déplacement pour les inspections, la surveillance de chantiers et la production de l'attestation de la conformité et les plans finaux pour le MELCC.

DOSSIERS SALLE DE QUILLES

Aucun dossier.

DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

21-03-3718

Dépôt d'une demande d'aide financière pour la relocalisation de terrains au Camping Bon-Désir

CONSIDÉRANT QUE la Sécurité civile a recommandé la fermeture de 71 terrains;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire relocaliser une partie de ces terrains au Camping Bon-Désir;

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention de 50 000 \$ a été déposée à la MRC de la Haute-Côte-Nord le 23 février 2021 dans le cadre du *Programme de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil entérine la demande de subvention de 50 000 \$ faite pour la relocalisation de terrains au Camping Bon-Désir.

21-03-3719

Projet d'amélioration des infrastructures récréatives pour les enfants au Camping Bon-Désir – Demande de subvention

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire améliorer ses infrastructures récréatives pour les enfants au Camping Bon-Désir suivant les recommandations de la firme Tourisme AMR;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures actuelles sont désuètes;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil soumette une demande de subvention pour l'amélioration des infrastructures récréatives du Camping Bon-Désir au Fond des initiatives canadiennes pour des collectivités en santé.

DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES, D'AIDE FINANCIÈRE, DE COTISATION ANNUELLE OU DE DEMANDE D'ADHÉSION

21-03-3720

Odysée artistique – Festival Entre nous

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de verser la moitié de la somme demandée en soutien financier par l'Odysée artistique pour leur première édition du Festival Entre nous qui se déroulera du 26 au 28 mars prochain au montant de 1 000 \$.

21-03-3721

Renouvellement d'adhésion pour Culture Côte-Nord

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande de renouvellement d'adhésion pour Culture Côte-Nord au montant de 50 \$.

SUJETS DIVERS

Aucun dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

21-03-3722

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller, M. Martin Gagné, demande la levée de la séance. Le maire déclare la réunion close à 19 h 20.

Francis Bouchard, maire

Véronique Lapointe
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

PROJET